

Présentation au Comité ERRE

Objet : Présentation au Comité sur la réforme électorale

Mesdames et Messieurs,

Je vous écris au sujet de votre premier objectif, soit « un mode de scrutin viable pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour ».

Je suis très favorable à un système de représentation proportionnelle pour l'élection de nos représentants. À mes yeux, cela signifie que le nombre de représentants de chaque parti au Parlement (et les députés indépendants) doit refléter la proportion relative de suffrages exprimés pour chaque parti (ou groupe d'indépendants). Pour des raisons pratiques liées à la géographie entre autres, il vaudrait mieux considérer un certain nombre de régions différentes et fournir la proportionnalité par région plutôt qu'à l'échelle du pays.

Je crois également qu'aucun membre de la législature ne devrait être « élu » au Parlement sans que les électeurs aient voté pour lui. Je suis donc résolument contre les listes fournies par les partis. Tout plan visant à ajouter des membres supplémentaires afin de respecter les exigences de proportionnalité doit se baser sur l'algorithme des élections et non sur des facteurs externes.

Par conséquent, un des plans proposés pour l'Île-du-Prince-Édouard est logique. Il s'agit de diminuer de moitié le nombre de circonscriptions et de doubler le nombre de représentants par circonscription. Un membre est élu à la majorité relative et le deuxième est choisi en fonction des exigences de composition. Chaque « deuxième choix » est déterminé en fonction du nombre de voix reçues.

Je suis également préoccupé par le fait que les représentants électoraux que nous choisissons sont accablés par les lobbyistes une fois élus. Nous effectuons un choix lors du scrutin et ce choix doit se refléter dans les politiques du gouvernement et les mesures qu'il prend. Les activités des lobbyistes doivent être limitées.

J'aimerais que le seul lobbying permis auprès des représentants élus soit celui effectué par leurs électeurs. Les lobbyistes ne devraient avoir accès qu'aux ministres de la circonscription dans laquelle ils résident. Cette règle permettrait de répartir les efforts déployés par les lobbyistes dans toutes les circonscriptions et de s'assurer que les électeurs locaux exercent autant d'influence sur leur député que les grands groupes de pression.

En résumé :

- Je recommande qu'un système de représentation proportionnelle soit instauré.
- Je recommande que notre système de représentation proportionnelle ne comprenne pas de représentants non élus.
- J'aimerais que les activités des lobbyistes se limitent à faire pression sur leur propre député.

Colin Griffiths
Cantley